

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2020/12/10/2020205576/justel>

Dossier numéro : 2020-12-10/27

Titre

10 DECEMBRE 2020. - Arrêté du Gouvernement wallon modifiant l'Arrêté du Gouvernement wallon du 9 mars 2017 fixant le cadre organique de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 29-12-2020 page : 95921

Entrée en vigueur : 01-01-2021

Table des matières

Art. 1-4

Texte

Article [1er](#). L'article 1er de l'arrêté du Gouvernement wallon du 9 mars 2017 fixant le cadre organique de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles est remplacé par ce qui suit :

" Article 1er. Le cadre organique du personnel de l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles est fixé comme suit :

1. Administration générale :

Administrateur général 1

Administrateur général adjoint 1

1.1. Direction appui et des relations extérieures et internationales

Directeur 1

Premier gradué 1

1.2. Département support 1

Inspecteur général 1

1.2.1. Direction juridique, des contentieux et des marchés publics

Directeur 1

1.2.2. Direction de l'audit et de l'inspection

Directeur 1

Premier attaché 3

Premier gradué 1

1.3 4. Département support 2

Inspecteur général 1

1.3 4.1. Direction de la communication interne et externe

Directeur 1

Premier attaché 2

Premier gradué 1

1.3 4.2. Direction de la gestion des ressources humaines et de la logistique

Directeur 1

Premier gradué 1

Premier assistant 1

Premier adjoint 1

1.4. Département support 3

Inspecteur général 1